



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 49129

Texte de la question

M. Pierre Gascher appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'application de la directive européenne du 30 novembre 1989. C'est ainsi qu'il se préoccupe de la mise en conformité des parcs machines des établissements professionnels et techniques dont les dangers ont été soulignés dans le rapport Schleret.

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49129

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1163